Image not found or type unknown

Hébergement d'images: qui est responsable du contenu?

Par **XavierBr**, le **02/04/2019** à **09:42**

Bonjour,

J'aimerais mettre en ligne un site web sur lesquel les internautes peuvent y stocker des images de façon privées, elles ne seront pas public (éventuellement un partage de photo sera possible vi u lien privé, comme dans l'outil Google Photos).

Qui est responsable du contenu, des images? L'hébergeur ou bien le propriétaire du site internet (moi) ou bien le client? (typiquement dans le cas où le contenu est illégal, images pédopornographique, etc)

Merci d'avance pour votre aide à ce sujet.

Cordialement,

Xavier BROTEL

Par **tomrif**, le **19/04/2019** à **22:10**

bonjour,

si les utilisateurs de votre site mettent leurs photos en ligne sans que vous interveniez, alors vous êtes un hébergeur (de contenus) et votre responsabilité n'est pas automatiquement engagée. celle de l'utilisateur l'est par contre dès la msie en ligne.

après, si personne n'a accès aux photos, il y a encore moins de risque.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés